

Fiche n°1 : Les droits et devoirs de l'enfant

Activité : La convention internationale des droits de l'enfant



Traité international adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989.

Article 2

Les Etats s'engagent à respecter les droits de la Convention et à les garantir à tout enfant sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou autre de l'enfant ou de ses parents

Article 13

L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.

Article 14

Les Etats respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et de religion. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut être soumise qu'aux seules restrictions qui sont prescrites par la loi.

Questions :

1. Article 2 : Qui est protégé par la convention des droits de l'enfant ?
2. Articles 13-14 : Quels sont les différents droits de l'enfant ?
3. Qu'est-ce qu'un droit ?
4. Article 14 : Qu'est-ce qui peut limiter la liberté des enfants ?
5. Qu'est-ce qu'un devoir ?

Trace écrite (ce qu'il faut retenir)

La Convention _____ protège les enfants et leur donne des droits (_____). Les enfants ont droit à la _____.

Cependant, la _____ peut limiter ces libertés. Les enfants ont le devoir (_____) de la respecter